



Route nationale N20

Canton de Neuchâtel

Tronçon 1 : Le Col des Roches (Frontière) – Le Locle – Neuchâtel



Office fédéral des routes (OFROU)

Filiale d'Estavayer-le-Lac
Place de la Gare 7
CH-1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : +41 58 461 87 11
estavayer@astra.admin.ch

Unité territoriale IX
Rue J.-L. Pourtalès 13
CH-2000 Neuchâtel

Route nationale de 2^e classe – vignette obligatoire :

Crêt du Locle – La Chaux-de-Fonds (Ouest)
La Chaux-de-Fonds (Sud) – Neuchâtel

Route nationale de 3^e classe – sans vignette :

Le Col des Roches – Crêt du Locle
La Chaux-de-Fonds (Ouest) – La Chaux-de-Fonds (Sud)

Description

Sur près de 27 km, la nouvelle N20 relie la frontière française du Col des Roches (à l'ouest du Locle) au réseau autoroutier existant situé à l'échangeur de Neuchâtel-Vauseyon (N5).

Entre la frontière française et le Crêt du Locle, ainsi que pour la traversée de La Chaux-de-Fonds, le tronçon est une route à trafic mixte, avec une voie de circulation par sens, généralement sans berme centrale. En revanche, du Crêt du Locle à La Chaux-de-Fonds et des Hauts-Geneveys à Neuchâtel-Vauseyon, il présente un caractère autoroutier, avec deux voies de circulation par sens séparées par une berme centrale, le plus souvent sans bande d'arrêt d'urgence.

Le franchissement de la chaîne du Jura entre La Chaux-de-Fonds et les Hauts-Geneveys se fait par des tunnels semi-autoroutiers aux sections différentes et comportant une à deux voies de circulation par sens, sans berme centrale. Les tunnels les plus importants sont celui de la Vue des Alpes (3250 m) et celui du Mont-Sagne (1610 m).

Remarque

En été 2019, le Parlement fédéral a libéré les crédits pour la construction des tunnels de contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds qui sont destinés à remplacer les traversées actuelles de ces localités.